

COMMUNE DE PROUZEL

80160



République Française
Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly sur Noye

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 23 janvier 2024

Convocation : 15 janvier 2024
Compte rendu du : 26 janvier 2024

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Monsieur Dominique BELLET, Madame Catherine DUCATEL, Monsieur Thibault DREUE, Madame Caroline LECAT, Monsieur Audouin de l'EPINE, Monsieur Olivier SAILLARD, Monsieur Arnaud THIERRY, Madame Béatrice VANHUSE

Absents excusés : Madame Josiane THIERRY donnant procuration à Monsieur Arnaud THIERRY, Madame Blanche de l'EPINE donnant procuration à Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Yannick DECOSTER donnant pouvoir à Monsieur Pascal LENOIR

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu DACHEUX

La séance est ouverte à 18h30

.....

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- **Mise en place de la prime de pourvoir d'achat exceptionnelle pour les agents**
 - 2- **Mise en place du RIFSEEP pour les agents**
 - 3- **Demande de subvention de l'école de Bacouël sur Selle**
 - 4- **Travaux sur bâtiments communaux**
 - 5- **Information sur les prix de l'électricité pour la commune**
 - 6- **Manifestations et évènements 2024**
 - 7- **Information sur le compostage**
 - 8- **Divers**
-

1- **Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents**
Délibération n°01/2024

Madame le Maire rappelle que parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Un décret du 31 octobre 2023 a été publié afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par un barème donné.

Le texte définit l'employeur compétent pour le versement de la prime et détermine les modalités de calcul de la rémunération brute précitée en cas de pluralité d'employeurs ou en cas d'emploi et de rémunération sur une partie de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Il fixe le barème applicable en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Madame le Maire informe avoir reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 5 décembre 2023.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ;
- fixe le montant de la prime dans les proportions suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €

- décide que cette prime sera versée en une fraction avant le 30 juin 2024.
- Précise que les crédits inscrits au budget primitif sont suffisants.

2- **Mise en place du RIFSEEP**
Délibération n°02/2024

Madame le Maire rappelle qu'il a été proposé au conseil municipal d'instaurer le **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)** pour les agents de la fonction publique territoriale, permettant d'appliquer un régime indemnitaire basé sur deux parts pour l'ensemble des cadres d'emploi (décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 et décret n° 2020-182 du 27 février 2020)

Il est rappelé que ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- Elle vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose d'une part sur une formalisation de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI).

Il a pour finalité de :

- prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;
- donner une lisibilité et davantage de transparence ;

- renforcer l'attractivité de la collectivité;
- fidéliser les agents ;
- favoriser une équité de rémunération entre filières.

Madame le Maire informe avoir reçu l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 décembre 2023 et propose donc à compter du 1^{er} février 2024, d'instituer la mise en œuvre du RIFSEEP, dont les modalités sont reprises dans la délibération correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2024 le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois et dans les conditions fixées ci-dessus.
- D'établir la Périodicité de versement : Annuellement
- d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012

**3- Demande de subvention de l'école de Bacouël sur Selle
Délibération n°03/2024**

Madame Le Maire informe avoir reçu une demande de subvention de la Directrice du RPI Les Jeunes Pousses (Bacouël et Vers-sur-Selle) pour deux enfants demeurant à Prouzel et scolarisés en CM2 à Vers-sur-Selle. Ces enfants ont changé de lieu de résidence en cours de scolarité mais les familles ont laissé leur enfant respectif finir la scolarité dans ce RPI. La demande de subvention porte sur un voyage scolaire avec nuitées dans la région de Munster en avril 2024. Le coût total de cette classe de découverte s'élève à 17 720 € soit 445.44 € par élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 euros par enfant pour ce séjour soit 100 euros au total.

4- Travaux sur bâtiments communaux

Madame le Maire informe le conseil de travaux à prévoir sur des bâtiments communaux. Dans l'attente de devis supplémentaires les décisions sont reportées à une réunion de conseil ultérieure.

Travaux sur un logement communal : isolation d'une véranda attenante au logement et transformée en pièce à vivre, occasionnant des pertitions de chaleur sur la pièce principale du logement.

Devis BP Placo - Main d'œuvre seule	1 194.00€ HT soit 1 313.40 € TTC
Devis matériel	en attente
Devis DEVERITE - Fourniture et Pose	4 500 € (TVA non applicable)
Devis LAMOURY	en attente

Remplacement du ballon d'eau chaude de 500L (chauffe-eau) d'environ 17 ans dans les vestiaires du football

Devis EPH (fourniture et pose)	1 399.00 € HT soit 1 678.80€ TTC
Leroy Merlin (fourniture seule)	1 587.99 € TTC

Madame le Maire profite aussi d'informer le conseil d'autres réparations et entretien à prévoir : Une fuite avant compteur avait déjà été réparée fin 2023 au stade. Une fuite récurrente après compteur sur le réseau d'eau potable a été constatée aux vestiaires du football. Après inspection

du réseau, il s'avère qu'une partie du réseau (environ 50m) avait déjà été changée en 2018 en PE. Le sondage pour la recherche de fuite serait trop coûteux donc il a été décidé de demander un devis pour créer un nouveau réseau sur les 60m restants jusqu'au vestiaires avec une fusée à 80cm de profondeur hors gel, ce qui permettrait d'éviter de casser la voirie existante.

Un devis a été demandé pour faire une nouvelle campagne de changement de compteurs d'eau chez les administrés ayant des compteurs très anciens. Il est rappelé que les compteurs trop anciens ne permettent pas de comptabiliser avec exactitude le débit d'eau.

5- Information sur les prix de l'électricité pour la commune

La commune est en groupement d'achat pour le gaz et l'électricité. Les prix fixes pour 2021,2022 et 2023 avaient été bloqués en 2020 mais il n'avait pas été possible de bloquer les prix pour l'année 2024. Une hausse moyenne de 38% est attendue en 2024. Pour 2025, un nouvel accord cadre et de nouveaux marchés seront passés cette année pour assurer la continuité de notre approvisionnement en électricité.

A l'échelle de notre commune, suite à l'extinction de l'éclairage public en décembre 2022 (entre 23h00 et 5h00), sur les rues concernées nous avons fait le calcul qui compare la période de janvier à novembre 2022 et la période de décembre 2022 à novembre 2023 : la consommation en € et en HT a baissée de 38.88%.

Madame le Maire remercie les Prouzellois et les Prouzelloises de l'effort fourni qui nous a donc permis de faire une économie et qui permet de nous préparer à l'augmentation annoncée pour cette année 2024.

6- Manifestations et évènements 2024

Un calendrier des évènements connus à ce jour a été établi et des informations seront distribuées tout au long de l'année. D'autres évènements viendront s'ajouter quand les dates seront connues.

Il est rappelé que tous les évènements qui animent nos villages se font grâce à l'implication des bénévoles qui font partie ou non d'associations. Sans eux il n'est pas possible d'organiser ces fêtes. Toute personne peut participer à tout moment.

Focus :

- **Le 17 Mars**, la commune sera traversée par un marathon le matin et une course cycliste l'après-midi. Une communication sera faite à toutes les maisons sur ce trajet.
- **Le 1^{er} juin**, la municipalité invitera les nouveaux habitants, les bébés de l'année, les présidents d'associations et des bénévoles pour un moment convivial. Cette formule remplace les traditionnels vœux du maire
- **Le 29 septembre** pour la première fois, Prouzel organisera une descente de caisses à savon. Cet évènement ne pourra avoir lieu que si la commune dispose d'un nombre conséquent de bénévoles et volontaires.

Date	Evènement	Lieu
02-janv	La Boussole	Prouzel (Mairie)
07-janv	Messe	Eglise Prouzel
06-févr	La Boussole	Prouzel (Coulée Verte)
14-févr	Don du sang	Salle Polyvalente Plachy-Buyon

03-mars	Messe	Eglise Prouzel
17-mars	Marathon Coulée Verte	Passage à Prouzel Rue de la Gare et Stade
17-mars	Course Cycliste Ufolep	Départ Prouzel, puis Fossemanant, Plachy-Buyon Passage à Prouzel dans les rues Général Leclerc, Résistance, Bellevue, Stade, Ernest Cauvin, Gare
01-avr	Pâques des Enfants Plachy-Prouzel	Château Prouzel
07-avr	Parcours du Cœur	Plachy-Buyon
08-mai	Commémorations	Prouzel, Plachy-Buyon
10-mai	Sortie Foire de Paris	Prouzel (organisée par les Doigts Agiles)
15-mai	Don du sang	Salle Polyvalente Plachy-Buyon
25-mai	Concours de Pétanque	Prouzel Coulée Verte
01-juin	Accueil des nouveaux habitants	Prouzel
09-juin	Elections Européennes	Prouzel (Mairie)
22-juin	Fête des Ecoles RPI Plachy-Prouzel	Plachy-Buyon
30-juin	Réderie à domicile	Prouzel
14-juil	Fête Nationale	Prouzel
11-sept	Don du sang	Salle Polyvalente Plachy-Buyon
21-22 sept	Fête du village	Prouzel
29-sept	Course de caisses à savon	Prouzel rue Eglise, Résistance, Général Leclerc
31-oct	Halloween	Plachy-Buyon
06-nov	Don du sang	Salle Polyvalente Plachy-Buyon
11-nov	Commémorations	Fossemanant, Prouzel, Plachy-Buyon
22-nov	Soirée Beaujolais	Prouzel
5 dec	Commémorations	Prouzel, Plachy-Buyon
7-8 déc	Téléthon	Plachy, Bacouël, Prouzel
15-déc	Noël des Enfants de Prouzel	Prouzel

7- Information sur le compostage

Une réunion d'information sur le compostage a eu lieu en mairie auprès des Elus par des Agents du centre de tri TRINOVAL ;

Des renseignements ont été apportés concernant la loi qui impose de composter ses biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Le centre de tri a fait le choix de promouvoir les composteurs individuels que les particuliers peuvent leur acheter directement à prix réduit.

le compostage doit être effectué en respectant des règles simples pour éviter la présence de nuisibles etc.

La Municipalité va organiser avec TRINOVAL une réunion publique surement conjointement avec Plachy-Buyon afin de pouvoir informer au mieux les administrés.

Cette réunion sera ouverte également aux personnes possédant déjà un composteur.

DIVERS

- **Episode neigeux** : Remerciements spécifique du conseil municipal à notre agent Sylvain TREBOUTTE pour avoir salé la montée de Prouzel. Il y a eu intervention de la CC2SO ainsi que de la société contractée par la commune, et il n'y a pas eu à notre connaissance de problème dans la commune
- **Arbres** : La mairie a reçu un devis d'une société pour l'abattage d'arbres morts et d'autres à élaguer au cimetière pour une somme de 3 120€ TTC. Un bûcheron s'est proposé d'effectuer le travail gracieusement ce qui représente une importante économie pour la commune.
- Des peupliers (Vesten) ont été replantés sur les parcelles communales le long du canal de Lamoricière.
- **Colis des aînés** : la commune a reçu les remerciements écrits de certains administrés. Les colis changeront de formule en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

N. PIZZAFERRI	P. LENOIR	M. DACHEUX	J. THIERRY ABSENTE PROCURATION	
D. BELLET	Y. DECOSTER ABSENTE PROCURATION	C. DUCATEL	T. DREUE	C. LECAT
A. DE L'EPINE	B. DE L'EPINE ABSENTE PROCURATION	O. SAILLARD	B. VANHUSE	A. THIERRY